

aux archives de la Cour, les registres des insinuations : le contrat qui, sans doute, ne comportait aucune donation, n'a pas été enregistré.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons présumer que, sans être riche, Suzanne Serre reçut une dot et que, la déclaration de Rousseau : « Elle n'avait rien », mérite, comme toutes les autres, d'être accueillie avec réserves.

Un testament pourrait, au besoin, nous renseigner. Sur ce point encore, mes investigations sont restées sans résultat : je n'ai pas même réussi à trouver l'acte mortuaire de M<sup>me</sup> Genève dont le décès ne doit pas avoir eu lieu à Lyon, à moins que ce ne soit après 1765.

Or, Jean-Jacques prétend avoir appris « qu'elle était morte au bout de deux ou trois ans de mariage ». Sans être en mesure d'opposer rien de précis à cette dernière assertion, je puis au moins produire l'acte de baptême de deux enfants, nés en 1748 et 1752 :

André-François, fils de sieur Jean-Victor Genève, bourgeois de cette ville et de demoiselle Susanne de Serre, son épouse, né hier rue du Bât-d'Argent, a été baptisé par moi, vicaire soussigné, ce 22 may 1748. Ont été parrein de Varabond (pour Varambon) et marreaine demoiselle Françoise Genève Durand, qui ont signé (1).

GENÈVE DURAND

GENÈVE VARAMBON

ROMBAU, *vicaire*

Pierre-Marie Victor, fils de Jean-Victor Genève, bourgeois de Lyon et de demoiselle Susanne Deserre sa femme, né ce matin rue du Bât-d'Argent, a été baptisé par moi vicaire sous. ce 5<sup>e</sup> janvier 1751 (c'est 1752 ; le scribe a commis une erreur, assez fréquente dans le libellé des dates, pendant les tout premiers jours de l'année). Ont été

---

(1) Registre 621. Paroisse Saint-Pierre et Saint-Saturnin, année 1748.